

# **DEROGATION NIVEAUX 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> et redoublants 6<sup>e</sup>**

jeudi 2 avril 2020, par [BARBIER Patricia](#)

**Les familles souhaitant une affectation dans un collège autre que le collège de secteur peuvent télécharger l'imprimé de dérogation sur le site internet de la Direction Académique du Vaucluse**

en suivant le lien ci-dessous

<http://www.ac-aix-marseille.fr/dsden84/cid90504/la-sectorisation.html>

Les demandes de dérogations dûment renseignées et accompagnées des pièces justificatives doivent être adressées **directement par voie postale à la Direction Académique** - service de la scolarité - 49 rue Thiers - 84077 AVIGNON Cedex 04 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [bureau.eleves84@ac-aix-marseille.fr](mailto:bureau.eleves84@ac-aix-marseille.fr) **pour le 20 mai 2020 à la DSDEN**

**Toutes les demandes de dérogation sont instruites par les services de la Direction Académique.**  
**Aucune inscription d'élève résidant en dehors du secteur d'un établissement ne pourra intervenir sans l'accord du directeur académique des services de l'éducation nationale.**

**Les décisions seront notifiées aux familles par voie postale, courant juin par la DSDEN.**